Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212901466-20260407-DELIB_26_26-DE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MELGVEN (29140)
SEANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2026

Le sept avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MELGVEN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Catherine ESVANT, maire.

Présents : Alexandra ANDRE-BABUSIAUX, Laurent BAUR, Sophie CABON, Morgane CARIOU, Bertrand CLEQUIN, Christelle CORBEL, Marie-Hélène EPARVIER, Catherine ESVANT, Christelle EVENOU, Frédéric FLAO, Sylvie FURIC, Ludivine GOURLAOUEN, Marc HERLEDAN, Gaëlle KERIBIN, Iwan KERVADEC, Dylan LE CORRE, Stéphanie LE NOC, Christophe MARREC, Julien PENVEN, Marc POMMIER, Gildas PRIGENT, Yvon TANNE, Nicole TREGUIER

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 23
Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2026

Bertrand CLEQUIN a été nommé secrétaire de séance, à l'Unanimité.

N°2026/26

OBJET : CONSTRUCTION DU NOUVEAU BATIMENT ALSH - Lancement de la consultation de marché de maitrise d'œuvre pour la désignation d'un architecte

RAPPORTEUR : Catherine ESVANT

Catherine ESVANT, Maire présente au Conseil Municipal rappelle que la commune a délibéré le 29 septembre dernier et a approuvé le programme de construction d'un nouveau bâtiment ALSH, l'enveloppe financière prévisionnelle associée et a autorisé La Maire à solliciter des subventions pour ce projet.

Elle rappelle qu'aujourd'hui, les activités de l'ALSH et du périscolaire sont organisées dans des structures modulaires qui n'offrent pas des conditions d'accueil optimales ni pour les enfants ni de bonnes conditions de travail pour les agents municipaux.

En effet, ces locaux ne disposent pas de points d'eau, de toilettes et leur état général montre des fragilités suite à la tempête CIARAN (fuite d'eau, volets ou portes cassés, sol détérioré...) et il est difficile de chauffer ces espaces.

L'accueil de de loisirs périscolaire et extrascolaire est ouvert 51 semaines sur 52 durant 2026h soit 84 jours pleins (971h en préscolaire du matin et du soir, 256h de pause méridienne et 799h en extrascolaire les mercredis et les vacances). A titre comparatif, le temps scolaire est lui de 840h.

C'est pourquoi les élus ont souhaité réfléchir à la construction d'un nouveau bâtiment pour accueillir les enfants et les agents dans de meilleures conditions.

Le projet a été validé en commission enfance jeunesse et fait l'objet d'une concertation et d'un travail collaboratif avec la direction générale et le pôle enfance jeunesse.

La commune a fait appel à un programmiste, le cabinet EILAD pour établir le cahier des charges et accompagner les élus et services dans la démarche.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212901466-20260407-DELIB_26_26-DE

Le bâtiment se compose d'une surface de plancher: 719m², de surfaces extérieures [illegible] pour une surface totale du projet de 2151m².

Le budget de travaux estimatif est de 2 900 000€ TTC.

Le marché public de maitrise d'œuvre en vue de désigner un architecte pour la conception et le suivi des travaux de construction du nouveau bâtiment ALSH sera lancé après le conseil municipal, avec une consultation des entreprises au dernier trimestre 2026 pour un commencement des travaux envisagé début 2027.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant la nécessité pour la commune de disposer d'un bâtiment adapté pour l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), répondant aux besoins des familles et aux normes en vigueur ;

Considérant le projet de construction d'un nouveau bâtiment dédié à l'ALSH afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et des équipes d'encadrement ;

Considérant qu'il convient de recourir à un maître d'œuvre, notamment un architecte, pour assurer la conception et le suivi de cette opération ;

Cette mission fera l'objet d'un marché public de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée conformément aux dispositions du Code de la commande publique ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

À l'Unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à lancer la consultation d'un marché public de maitrise d'œuvre en vue de désigner un architecte pour la conception et le suivi des travaux de construction du nouveau bâtiment ALSH et à signer toutes les pièces nécessaires à l'instruction de ce marché.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La Maire
Catherine ESVANT

